



---

Distribution: générale	Point 1 de l'ordre du jour
Date: 1 <sup>er</sup> février 2023	WFP/EB.1/2023/1/2/Rev.1
Original: anglais	Adoption de l'ordre du jour
	Pour approbation

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>)

---

## Ordre du jour provisoire annoté

### 1. **Adoption de l'ordre du jour**

Conformément à l'article III du Règlement intérieur du Conseil d'administration, le Directeur exécutif soumet ci-après au Conseil, **pour approbation**, l'ordre du jour provisoire annoté de sa première session ordinaire de 2023. Pendant la session, le Conseil peut décider à la majorité des deux tiers des membres présents et votants d'amender l'ordre du jour par suppression, addition ou modification de n'importe quel point.

### 2. **Élection du Bureau et désignation du Rapporteur**

Conformément à l'article IV de son Règlement intérieur, le Conseil d'administration élit parmi les représentants des membres un Président, un Vice-Président et trois autres membres (qui, ensemble, constituent le Bureau), ainsi qu'un suppléant. Chacun des membres du Bureau, ainsi que son suppléant, est choisi sur l'une des Listes des États figurant à l'appendice A du Statut du PAM.

Conformément à l'article XII de son Règlement intérieur et aux méthodes de travail établies qui sont les siennes, le Conseil peut désigner un Rapporteur parmi les représentants participant à la session.

### 3. **Déclaration liminaire du Directeur exécutif**

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Directeur exécutif présentera au Conseil un exposé oral sur les questions stratégiques actuelles et futures auxquelles le PAM est confronté.

### 4. **Questions de politique générale**

#### a) Politique du PAM en matière de transport aérien

En application de la recommandation formulée par l'Auditeur externe dans le rapport sur les services de transport aérien qu'il a présenté au Conseil à sa session annuelle de 2020, le Secrétariat soumet au Conseil, **pour approbation**, une politique relative aux opérations aériennes.

b) Exposé oral sur l'inclusion du handicap\*

Comme suite à la demande formulée par le Bureau, le Secrétariat fera un exposé oral sur les activités du PAM concernant l'inclusion du handicap. Ce point est présenté au Conseil **pour information**.

**5. Rapports d'évaluation**

a) Rapport succinct de l'évaluation stratégique du travail du PAM concernant la nutrition et le VIH/sida et réponse de la direction

Cette évaluation stratégique, consacrée au travail du PAM concernant la nutrition et le VIH/sida, regroupe l'évaluation des politiques correspondantes, respectivement approuvées par le Conseil à sa première session ordinaire de 2017 et à sa deuxième session ordinaire de 2010. Ce document est présenté au Conseil **pour examen**.

b) Rapport succinct de l'évaluation de la politique concernant le rôle du PAM en matière de consolidation de la paix dans les situations de transition et réponse de la direction

Ce rapport d'évaluation analyse la mise en œuvre de la politique en matière de consolidation de la paix dans les situations de transition, approuvée par le Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2013. Ce document est présenté au Conseil **pour examen**.

c) Synthèse des éléments factuels et des enseignements relatifs à la mesure et au suivi de la performance du PAM tirés d'évaluations centralisées et décentralisées (2018-2021) et réponse de la direction

Cette synthèse comporte une analyse des constatations et des recommandations issues des évaluations réalisées sur certains thèmes ou domaines d'activité. Elle vise à tirer des enseignements de l'expérience, à apprécier les résultats obtenus et à alimenter la base de données factuelles du PAM. Ce document est présenté au Conseil **pour examen**.

d) Rapports succincts d'évaluations de plans stratégiques de pays et réponses de la direction

Ces évaluations passent en revue et analysent toutes les activités du PAM indiquées dans les plans stratégiques de pays. Elles en évaluent la performance et les résultats et fournissent des éclairages qui permettront de prendre en connaissance de cause les décisions concernant le positionnement du PAM, les partenariats stratégiques, la conception et la mise en œuvre des programmes. Les constatations et les recommandations issues des évaluations aideront les bureaux de pays à élaborer les plans stratégiques de pays suivants et à exécuter les programmes. Les rapports succincts des évaluations des plans stratégiques de pays et des plans stratégiques de pays provisoires ci-après, ainsi que les réponses de la direction correspondantes, sont présentés au Conseil **pour examen**:

1. Algérie (2019–2022)
2. République centrafricaine (2018–2022)
3. Tchad (2019–2023)
4. Mauritanie (2019–2023)
5. Nigéria (2019–2022)

---

\* Les points signalés par un astérisque sont présentés pour information uniquement mais seront tout de même examinés pendant la session.

6. État de Palestine (2018–2022)

- e) Exposé oral sur la réponse de la direction aux points soulevés dans l'évaluation de la riposte du PAM à la pandémie de COVID-19\*

Conformément à ce qu'a demandé le Conseil, un exposé oral sera consacré à la réponse de la direction aux points soulevés dans l'évaluation de la riposte du PAM à la pandémie de COVID-19; les résultats de l'évaluation interorganisations de l'action humanitaire menée dans le cadre de la riposte mondiale à la COVID-19, qui devaient être publiés avant la fin de l'année 2022, seront pris en compte à cette occasion. Ce point est présenté au Conseil **pour information**.

**6. Questions opérationnelles**

- a) Plans stratégiques de pays

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, des plans stratégique de pays ci-après:

1. République centrafricaine (2023-2027)
2. Iran (République islamique d') (2023-2025)
3. Libye (2023-2025)
4. Nigéria (2023-2027)
5. État de Palestine (2023-2028)
6. Venezuela (République bolivarienne du) (2023–2025)

- b) Révisions de plans stratégiques de pays et augmentations budgétaires correspondantes approuvées par le Conseil au moyen d'un vote par correspondance

Le Conseil est saisi, **pour information**, des révisions de plans stratégiques de pays approuvées par correspondance ci-après:

1. Plan stratégique de pays – Arménie (2019–2025)
2. Plan stratégique de pays – Haïti (2019–2023)
3. Plan stratégique de pays – Lesotho (2019–2024)

- c) Rapports du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles

1. Révisions de plans stratégiques de pays et de plans stratégiques de pays provisoires et augmentations budgétaires correspondantes approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2022

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document résumant les révisions de plans stratégiques de pays et de plans stratégiques de pays provisoires et les augmentations budgétaires correspondantes approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués

- d) Exposé oral – aperçu mondial des besoins humanitaires ainsi que des problèmes et priorités d'ordre opérationnel\*

Un exposé oral consacré à un aperçu mondial des besoins humanitaires ainsi que des problèmes et priorités d'ordre opérationnel, y compris ceux directement liés aux répercussions de la pandémie de COVID-19, sera présenté au Conseil **pour information**.

## 7. **Questions d'organisation et de procédure**

### a) Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2023-2024

En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une mise à jour du programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal 2023-2024 est présentée **pour information**.

## 8. **Questions d'administration et de gestion**

### a) Création d'un jury chargé de sélectionner des membres du Comité consultatif de contrôle indépendant

Le Conseil désignera cinq de ses membres devant siéger au jury qui procédera à la sélection des membres du Comité consultatif de contrôle indépendant devant être nommés en 2023. Ce document est présenté au Conseil **pour approbation**.

### b) Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM

Par sa décision 2002/EB.2/17, le Conseil a recommandé d'inclure les éléments suivants dans le document que lui présente chaque année le Secrétariat concernant les rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM:

- i) les observations du PAM sur les rapports du Corps commun d'inspection intéressant son travail reçus entre la présentation du précédent document au Conseil et le 1<sup>er</sup> octobre 2022;
- ii) la liste des rapports du Corps commun d'inspection publiés pendant l'année; et
- iii) l'état d'avancement de l'application par le PAM des recommandations précédemment approuvées ou acceptées.

Conformément à l'usage au sein des organes directeurs d'autres fonds et programmes, le Secrétariat présente chaque année **pour examen** au Conseil, à sa première session ordinaire, un rapport récapitulatif comportant les éléments énumérés ci-dessus.

## 9. **Résumé des travaux de la deuxième session ordinaire de 2022 du Conseil d'administration**

Conformément à la décision que le Conseil a adoptée à sa deuxième session ordinaire de 1996 au sujet de ses méthodes de travail, un résumé des travaux de sa deuxième session ordinaire de 2022 lui est présenté **pour approbation**.

## 10. **Questions diverses**

### a) Rapport sur la visite sur le terrain des membres du Conseil d'administration du PAM au Mozambique

Un rapport sur la visite sur le terrain des membres du Conseil d'administration du PAM est présenté au Conseil **pour information**.

## 11. **Vérification des décisions et recommandations adoptées**

Le Conseil est saisi d'un projet de document contenant toutes les décisions adoptées et les recommandations formulées à sa session en cours pour en vérifier l'exactitude.